

14-02-2019

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-GABRIEL-LALEMANT
M.R.C. KAMOURASKA**

À une séance extraordinaire du conseil de la susdite Corporation municipale tenue au sous-sol du 47 rue Lavoie, ce quatorzième jour du mois de février deux mille dix-neuf à 19 h 30, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

À laquelle séance sont présents M. Evans Gagnon, M. Gilles Pelletier, M. Gilles DesRosiers, Mme France Simard, M. Gilles Ouellet et Mme Danielle D'Anjou formant quorum du susdit-conseil sous la présidence du maire, M. René Lavoie.

La séance extraordinaire débute à 19 h 30.

1. Ouverture de la séance extraordinaire

CONSIDÉRANT que toutes les personnes présentes ont eu copie de l'avis de convocation pour la séance extraordinaire le 12 février 2019 par courriel et par courrier;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des membres du conseil présents forment quorum;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

029-02-19

Il est proposé par le conseiller Gilles Pelletier et résolu que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Déneigement saison 2018-2019
3. Période de questions du public
5. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. Déneigement saison 2018-2019

ATTENDU QUE la municipalité a reçu plusieurs plaintes de citoyens concernant la condition de certaines rues de la municipalité suite au travail de déglacage mécanique effectué le vendredi 8 février dernier;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel n'est pas satisfaite du travail de déglacage mécanique;

ATTENDU QUE la municipalité considère que, tel que précisé par l'article 9.6.2 des documents d'appel d'offres, le travail n'a pas été effectué avec de l'équipement adéquat comme établi par l'article 9.13 desdits documents d'appel d'offres;

030-02-19

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu

QUE les travaux de déglacage mécanique doivent être repris pour les rues suivantes :

- avenue de la Rivière : de l'intersection de l'avenue des Érables jusqu'à la limite de Saint-Onésime-d'Ixworth,
- avenue des Érables : de l'intersection de l'avenue de la Rivière jusqu'à la limite de Mont-Carmel;
- rue Principale : de l'intersection de l'avenue des Érables jusqu'à la limite de la route Zacharie-Ouellet

QU' une niveleuse soit utilisée suivie d'un souffleur;

QUE les travaux de déglacage mécanique devront être faits d'ici le 20 février 2019;

QUE dans l'éventualité que lesdits travaux ne soient toujours pas effectués à la satisfaction de la municipalité, celle-ci fera effectuer ceux-ci par un tiers, et ce entièrement aux frais de l'adjudicataire, comme que prévu à l'article 6.8 des documents d'appel d'offres et ce dès le jeudi 21 février 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions

Aucun citoyen n'est présent.

4. Levée de la réunion

031-02-19

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu que la séance extraordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La séance extraordinaire est levée à 20 h 00.

Je, René Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

RENÉ LAVOIE, maire

MARC MORIN, directeur général /
secrétaire-trésorier